



Affaire suivie par

Juliette DARLU
Coordinatrice du PEBreizh
Juliette.darlu@pebreizh.fr
07.82.07.71.71

M. le Préfet de la Région Bretagne
3 avenue de la Préfecture
35026 Rennes Cedex 9

Le 15/02/2024

Objet : Révision du S3REnR Bretagne – Suite du COTECH#3

Monsieur le Préfet,

Par un courrier du 15 janvier 2024, vous avez invité les membres du Comité Technique du S3REnR Bretagne à vous transmettre leurs éléments d'appréciation sur l'exercice de révision.

Tout d'abord je tiens à vous remercier d'avoir associé nos structures à cette consultation.

Après une présentation en mai dernier d'un scénario initial à + 4 400 MW d'ici 2033, le SDE35 et le SDEF avaient invité RTE à revoir ses projections au regard de l'augmentation brutale de la quote-part proposée (multiplication par 4) et des capacités respectives à réaliser les travaux dans les temps. Il avait été proposé de revoir les études à l'appui d'un scénario plus proche des contraintes de terrain et en accord avec les projections du SRADDET à + 2 000 MW. Il avait été également demandé de fournir le sous-détail des travaux RTE et ENEDIS estimés à 400M€HT dont 350M€HT imputables aux développeurs et justifiant de l'augmentation de la quote-part.

Le scénario à 3 200 MW d'ici 2033 conduit malheureusement à proposer une quote-part encore plus élevée que le scénario initial (85 à 90 k€/MW installé au lieu de 80 à 85 k€/MW), justifié par un effet de seuil des investissements à réaliser. Il s'agit d'une quote-part élevée au regard de la participation actuelle de 19k€/MW. La forte augmentation de la quote-part, répercutée sur les projets d'EnR à venir à l'échelle de la Bretagne, n'est pas un signal de nature à faciliter l'émergence de nouveaux projets, surtout les petites productions développées par les collectivités et leurs SEM. C'est pourquoi, nous souhaitons que cette augmentation soit plus mesurée et progressive.

Il nous semblerait donc indispensable que nous puissions avoir le détail des investissements imputables aux développeurs et ceux imputables à ENEDIS et RTE, ainsi que le planning prévisionnel.

En effet, les membres du comité technique n'ont pas eu à disposition le détail des travaux envisagés et leur estimation financière. Par ailleurs, nous vous rappelons que les travaux des deux lignes HTB prévues de passer en 400kV (à la place du 225kV), permettant d'écouler les flux de puissance, ne devront pas être répercutés sur la quote-part mais bien sur le TURPE.

Le travail de collecte des gisements de production EnR (éolien et solaire) conduit RTE à retenir le scénario à + 4 400 MW. Sur les 4,4GW de nouveaux raccordements à horizon 2035, il est prévu 1,6 GW d'éolien et 2,9GW de PV (dont 1,4GW en HTA et B et 1,5GW en BT). L'augmentation pour l'éolien et pour le photovoltaïque sur le BT nous semble fortement déconnectée de la réalité de terrain de même que la capacité pour l'éolien : pénuries de main d'œuvre et de matériel, délais importants d'aboutissement et d'instruction des projets éoliens, retards de raccordements des EnR au réseau.

Les membres du PEBreizh souhaitent obtenir de plus amples informations relatives à l'estimation du potentiel de production éolien et PV sur BT, ainsi que les justificatifs concernant les volumes financiers à impacter sur la quote-part. **En effet, faute d'éléments détaillés, les membres du PEBREIZH, réunis en conseil d'administration à Quimper le 19 janvier 2024, n'ont pas été en mesure d'émettre un avis sur le projet de schéma.**

Par ailleurs, nous réitérons notre fort intérêt et disponibilité à participer aux réflexions dans le cadre du S3RENR, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité représentant l'intégralité des communes du territoire breton.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président du PEBreizh

Antoine Corolleur



Copie : Fanny Villemin, Service Climat Energie Aménagement Logement